CONDITIONS :

DIX PIASTRES PAR AN—payables six mois d'avance.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au bureau de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANÇAIS, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX LIGNES, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR MADISONVILLE ET COVINGTON.

Le bateau-à-vapeur, fin marcheur, **CORSAIRE**, capitaine Bagley, partira du *Rail-Road* tous les Dimanches, à 9 heures du matin, et reviendra dans la même soirée. Il partira également du *Rail-Road* tous les Mercredis, à 9½ heures du matin, pour Madisonville, et delà, en remontant la rivière, il ira à un mille de Covington, et sera de retour ici le lendemain Jeudi.

Ce bateau ayant été acheté expressement pour faire les voyages du lac, continuera à l'avenir à faire le trajet entre Covington, Madisonville et la Nouvelle-Orléans. Dans l'intervalle des jours de passage, le propriétaire du bâteau se chargera de remorquer les cajeux de bois, planches et autres matériaux.

Les personnes qui voudraient passer sur ce bâteau le Dimanche, sont requises de se trouver au Rail-Road, à huit heures et un quart du matin, pour entrer dans les chariots.

Le soussigné sollicite respectueusement l'encouragement du public.

28 Août—6m WM. BAGLEY.

LIGNE DE PAQUEBOTS.

☞ Dans la vue de faciliter les communications entre cette ville et New-York, une nouvelle ligne de paquebots, composée des navires suivans, vient d'être établie.

LES DEPARTS SERONT COMME SUIT :

NAVIRE LOUISVILLE,
CAPITAINE PRICE.

De la Nouvelle-Orléans.	De New-York.
20 Novembre,.........	13 Ocobre,
5 Février,.........	28 Décembre.
20 Avril,.........	13 Mars,
5 Juillet,.........	28 Mai,
20 Septembre,.........	13 Août.

NAVIRE NASHVILLE,
CAPITAINE RATHBONE.

De la Nouvelle-Orléans.	De New-York.
5 Décembre,.........	28 Octobre,
20 Février,.........	13 Janvier,
5 Mai,.........	28 Mars,
20 Juillet,.........	13 Juin.
5 Octobre,.........	28 Août.

NAVIRE NATCHEZ,
CAPITAINE REED.

De la Nouvelle-Orléans.	De New-York.
20 Décembre,.........	13 Novembre,
5 Mars,.........	28 Janvier,
20 Mai,.........	13 Avril,
5 Août,.........	28 Juin,
20 Octobre,.........	13 Décembre.

NAVIRE CRÉOLE,
CAPITAINE PAGE.

De la Nouvelle-Orléans.	De New-York.
5 Janvier,.........	28 Novembre.
20 Mars,.........	13 Février,
5 Juin,.........	28 Avril,
20 Août,.........	13 Juillet,
5 Novembre,.........	28 Septembre

NAVIRE HUNTSVILLE,
CAPITAINE STODDART.

De la Nouvelle-Orléans.	De New-York.
21 Janvier,.........	13 Décembre.
5 Avril,.........	28 Février,
20 Juin,.........	13 Mai,
5 Septembre,.........	28 Juillet.
20 Novembre,.........	13 Octobre.

Tous les navires ci-dessus sont neufs, de la première classe et du port de plus de 500 tonneaux. Ils tirent peu d'eau ayant été construits à New-York, absolument pour ces voyages. Leurs chambres sont ornées avec la plus grande élégance. On y trouvera toujours des approvisionnemens de tout genre et de première qualité, et rien ne sera négligé pour la commodité et l'agrément des passagers.

Ces paquebots sont commandés par des capitaines expérimentés dans ces voyages et qui feront tous leurs efforts pour satisfaire. Ils seront toujours remorqués par des bateaux-à-vapeur, en montant et en descendant le fleuve, et la plus grande ponctualité sera observée dans les jours de départ. Pour fret ou passage, s'adresser à
FOSTER & HUTTON.

☞ Ces paquebots ne prendront qu'autant de passagers qu'il y a de cabanes. 10 nov.

POUR PITTSBURG, *Et tous les ports intermédiaires.*

Le bateau à vapeur **TRENTON**, capitaine Hart, partira pour les susdits ports vendredi, 15 du courant à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagements, s'adresser à bord ou à
TOURNE & BECKWITH,
14 fév rue de la Nouvelle-Orléans, No. 15.

POUR ST. MARTINVILLE, ATTAKAPAS,
Et les ports intermédiaires.

Le bateau à vapeur **VERMILLON**, capit. Delahoussaye, maintenant en chargement, vis-à-vis la rue Gravier, et partira demain matin, 8 du courant, à 9 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
GRAY, DURRIVE & CO,
7 fév rue de Nouvelle-Levée, No. 15.

POUR LA MOBILE.

La goëlette de la ligne des packets **MAGNOLIA**, capitaine Webb, partira positivement du chemin à coulisse, samedi, 16 courant, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
TOURNE & BECKWITH,
14 féb rue de la Nouvelle-Levée, No. 14.

POUR LA MOBILE.

La goëlette SARAH, capitaine Stark, est prêt à recevoir du fret en face les magasins Bleus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou chez
TOURNE & BECKWITH,
14 fév rue de la Nouvelle-Levée, No. 15.

POUR LE HAVRE.

Le brick tout neuf et fin voilier **GEORGE GARDNER**, capitaine Hartford, ayant engagé la majeure partie de son chargement, fera voile sous peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à
JULES LE BLANC, ou
12 féb HARRISON, BROWN & CO,

POUR BOSTON.

Le beau brick très fin voilier doublé et chevillé en cuivre **JOHN A. ROBB**, capitaine Bennett, partira immédiatement et est prêt à aller prendre un chargement à la côte. Pour fret ou passage, ayant de très beaux emménagemens, s'adresser à bord, au-dessous du chemin à coulisse, ou à
HARRISON, BROWN & CO,
22 janv rue Royale, No. 117.

POUR BOSTON.

Le brick **A. I. AVIS**, capitaine Thompson, est maintenant en chargement et partira sous peu de jours. S'adresser à
LINCOLN & GREEN.
11 fév—15

POUR LA MOBILE.

La goëlette **LOUISIANA**, vis-à-vis le Rail-Road, est prêt à recevoir du fret, et partira sous peu. S'adresser à
TOURNE & BECKWITH,
23 janv rue de la Nouvelle-Levée, No. 15.

POUR MATAMORAS.

La goëlette **PEARL**, capitaine Choate est prête à recevoir un chargement pour le dit port. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou
CARRIERE & BORDUZAT,
5 fév rue St. Louis, No. 11.

A VENDRE—La goëlette pilot-boat **EAGLE**, du port de 56 tonneaux, construite à Baltimore en 1825, des meilleurs matériaux ; elle est doublée et chevillée en cuivre ; ses voiles sont presque neuves ; elle est d'une marche remarquable, et de premier ordre. Pour les conditions, s'addresser au capit. Etchberger, à bord, ou à
HARRISON, BROWN & CO.
5 fév. Rue Royale, No. 117.

POUR NANTES.

Le brick **ROMULUS**, capitaine Moran, partira le 12 du courant. S'adresser à bord ou à
4 fév J. MAGER.

POUR LIVERPOOL.

Le navire de première classe **CHS. HENRY** cap Walden, est maintenant prêt à recevoir un chargement. S'adresser à
8 fév LINCOLN & GREEN.

A VENDRE, A FRETER OU A LOUER.

Le brick **CANADA**, capitaine Knight, fin voilier doublé et chevillé en cuivre, construit à Baltimore, de 277 tonneaux. Il est en excellent état et prêt à faire tout voyage. S'adresser à bord, en face du poteau no. 18, ou chez,
HARRISON, BROWN & CO.
30 janv rue Royale, no. 117

RECEMMENT reçu, 60 caisses de citrons frais, et 4 barils de petits biscuits, à vendre par
19 fév LINCOLN & GREEN.

A VENTES A L'ENCAN.

PAR J. LE CARPENTIER & CO.

IL sera vendu à la Bourse Hewlett, jeudi, le 21 courant, à midi, ONZE TERRAINS, situés à la proximité du Canal et du Bassin Carondelet, savoir :

SIX TERRAINS, dans l'ilet renfermé par les rues St. Louis, Marais, Toulouse et Villeré, et désignés par les numéros 1 à 6, d'après le plan tiré par le voyer de la ville, qui est déposé à la Bourse.

Le No. 1, terrain de l'encoignure, mesure 25 pieds 7 pouces de face, à la rue Toulouse, sur 106 pieds 6 pouces 7-8 de profondeur, et face à la rue des Marais.

Le No. 2, mesure 25 pieds 6 pouces de face, à la rue Toulouse, sur 106 pieds 6 pouces 7-8, de profondeur, et attenant au No. 1.

Le No. 3, attenant au No. 4, mesure 32 pieds de face à la rue des Marais, sur 127 pieds 10 pouces et demi de profondeur.

Le No. 4, mesure 32 pieds de face à la rue des Marais, sur 127 pieds 10 pouces et demi de profondeur, et attenant au No. 5.

Le No. 5, mesure 31 pieds 11 pouces de face à la rue des Marais, sur 127 pieds 10 pouces et demi de profondeur.

Le No. 6, mesure 47 pieds, 11 pouces 4-8 de face à la rue Villeré, sur 127 pieds 10 pouces et demi de profondeur.

DE PLUS,

CINQ TERRAINS,

Situés dans la rue Conti, entre les rues Villeré et Robertson, et désignés sur le même plan, par les numéros 1, à 5, savoir :

Le No. 1, mesure 25 pieds 6 pouces de face, à la rue Conti, sur 127 pieds 10 pouces et demi de profondeur.

Le No. 2, attenant au No. 1, mesure 25 pieds 6 pouces de face à la rue Conti, sur 127 pieds 10 pouces et demi de profondeur.

Le No. 3, attenant au No. 2, mesure 25 pieds 6 pouces de face à la rue Conti, sur 127 pieds 10 pouces et demi de profondeur.

Le No. 4, attenant au No. 3, mesure 25 pieds 6 pouces de face à la rue Conti, sur 127 pieds 10 pouces et demi de profondeur.

Le No. 5, attenant au No. 4, mesure 25 pieds 10 pouces et demi de face à la rue Conti, sur 127 pieds 10 pouces et demi de profondeur.

Ces terrains sont de mesure anglaise, et sont avantageusement situés, et très convenables pour le commerce, vû la proximité qui existe entre la ville et leur situation.

Conditions—6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction des vendeurs, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés par Louis Féraud, not. pub., aux frais des acquéreurs. 6 fév—13t

HABITATION MOSSY EN TERRAINS.

LE soussigné prend la liberté d'informer le public qu'ayant été maintes fois sollicité pendant les années précédentes de diviser en terrains de ville son beau bien de campagne qui sous le rapport de la situation est vraiment "unique", cédant enfin à la demande réitérée des personnes désireuses d'en acheter et de s'y établir, et pensant que le temps est maintenant venu où l'intérêt public requiert que cela se fasse, il en a conséquemment formé un plan sur une grande échelle, assisté de M. Joseph Pilié, voyer de la ville, et l'offrira en vente par **TERRAINS**, à l'encan, à la Bourse de Hewlett, le mercredi 27 du courant, à midi, à un, deux et trois ans de terme, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. Il serait inutile de m'étendre au delà de cette annonce pour mes concitoyens en général, mais pour l'instruction d'un grand nombre d'étrangers qui se trouvent actuellement parmi nous, je dirai de plus que le bien maintenant divisé en terrains de ville, est situé sur la rive droite du fleuve Mississipi, précisément en face de la ville de la Nouvelle-Orléans, (depuis le marché aux légumes jusqu'à la Douane), que cette situation n'a pas d'égale en beauté dans tout le voisinage de la Nouvelle-Orléans, et qu'elle possède de nombreux et grands avantages; la ville et le hâvre de la Nouvelle-Orléans sont en face et frappent la vue du premier coup d'œil, ainsi que le fleuve et les faubourgs (qui offrent un aspect magnifique et délicieux.) Le hâvre y est excellent et sous le rapport de la sécurité des navires est de beaucoup supérieur à celui de la Nouvelle-Orléans, en ce qu'il est garanti par sa rive et sa position des vents les plus dangereux, et qu'il possède une côte saine avec de l'eau d'une profondeur suffisante pour les grands navires, qui en conséquence peuvent y déposer, charger et décharger leurs cargaisons avec une grande facilité, et le temps n'est pas éloigné où dans les magasins et entrepôts de ce côté, il sera déposé une grande partie des produits du vaste intérieur de notre territoire.

D'après la situation de cette ville elle ne peut manquer d'avoir un rapide accroissement placée comme elle l'est, entre les deux villes de McDonough et Duvergés, qui l'avoisinent, et dont les rues et avenues doivent se joindre et correspondre.

Pour donner une valeur élevée et immédiate aux propriétés de l'autre bord du fleuve et engager les personnes aisées à y résider avec leurs familles plutôt que de demeurer du côté de la ville, il ne faudrait que deux grands bateaux-à-vapeur qui traverseraient sans cesse le fleuve d'un bord à l'autre (lesquels bateaux sont sur le point d'être établis,) étaient en activité, quel homme doué de sens commun, quel artisan, quel propriétaire de charrettes, quel manœuvre, dont les affaires sont en ville, achetteraient des terrains ou résideraient dans les fauxbourgs Lafayette et Livaudais (qui demandent une marche de trois milles) dans le but [illegible] par un soleil brûlant [illegible] eux et de trois milles pour en revenir, tandis qu'ils pourraient traverser la rivière et être chez eux dans l'espace de 5 minutes. Il n'y en aurait certainement pas un seul. Maintenant même avec les bateaux ordinaires du ferry on la traverse en 6 ou 8 minutes (car elle n'a que 1,900 pieds de largeur) de sorte qu'une personne demeurant de l'autre côté peut quitter la Bourse de M. Hewlett et être chez elle en 7 ou 8 minutes avec la plus grande facilité. Quant à la santé, la fièvre jaune n'a jamais exercé ses ravages de ce côté du fleuve, et la terre y est aussi élevée qu'en quelqu'endroit que ce soit sur ses bords.

Comme ces terrains seront vendus sans réserve pour les prix qui seront offerts, il est rare que l'on rencontre de semblables occasions pour faire de bons placements de fonds. Le plan, qui présente de grands avantages sera exposé à la Bourse sous peu de jours.

Aussi, après la vente de la terre, un atelier de **40 ESCLAVES**, m'appartenant, sera vendu à un et deux ans de terme. 8 fév.

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu, le samedi 23 février 1833, à midi, à la bourse Hewlett, en vertu d'un ordre de l'hon. Cour des Preuves, dans et pour cette ville et paroisse ; les esclaves suivans, dépendant de la succession de feu Jacques Hardy, h. de c. l. savoir :

WILLIS, nègre américain, âgé d'environ 30 ans.
GEORGES, griffe créole, âgé de 26 ans.

Conditions : Un tiers comptant, un tiers dans quatre mois et un tiers dans huit mois, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés par L. T. Caire, notaire public, aux frais des acquéreurs. 19 jan—6,1ps

AVIS.
HOTEL DE LA MARINE ET DES HABITANS.
Ed. L'HOTE,

TENANT le dit hôtel, a l'honneur de prévenir MM. les habitans de la ville et de la campagne qu'il vient de faire refaire de nouvelles réparations dans ledit établissement ainsi que dans les chambres de bains, qui resteront fermées jusqu'au 23 du courant, et seront rendues à la disposition du public le 25 dudit mois.

Il n'a rien négligé pour continuer à conserver la confiance qu'il a taché de mériter jusqu'à ce jour tant pour la tenue de la table, que pour celle des chambres des personnes qui ont bien voulu l'honorer de leur présence.

Malgré ces grandes dépenses, les prix de l'hôtel sont toujours les mêmes.

Chambre et pension au mois,	$40, 00
Pension seulement,	30, 00
Do. diner seulement,	20, 00
Extra Pensionnaire.	
Déjeûner	0, 50
Diner,	0, 75
Table et logement par jour	1, 50
La table d'hôte au comptant.	
Déjeûner,	0, 50
Diner,	0, 75

11 fév—15

LE soussigné ayant pris en société son frère Samuel Toby et Louis Théodule Chalon, les affaires seront conduites, à partir de ce jour, sous la raison de Thomas Toby & Co.

THOMAS TOBY.
Nouvelle-Orléans, 1er. janvier 1833. 3 janv—☞

$25 PIASTRES DE RECOMPENSE.

PARTI marron depuis le 10 décembre, de chez les soussignés, faubourg Lacourse, un jeune nègre nommé **HARRY**, taille de 5 pieds 5 pouces, bien constitué; parlant un peu français, et depuis deux ans et demi dans le pays. La récompense ci-dessus sera payée à la personne qui arrêtera le dit nègre et qui le conduira aux propriétaires, ou qui le logera dans la geôle de cet état.

Les capitaines de navires, de bateaux-à-vapeur et autres embarcations, sont prévenus de ne point donner asile au dit esclave, sans encourir les peines voulues par la loi.

30 jan—30 SILVESTRE & FILS.

PARFUMERIE FRANÇAISE de qualité supérieure, bougies, et fruits à l'eau de vie, (ayant droit au drawback) à vendre par
HARRISON, BROWN & CO.
9 fév No. 17, rue Royale.

CASSE—40 sacs Casse récemment reçus, et à vendre par MEDELICE THOMAS,
9 fév No. 77, rue de la Levée.

EXCHANGE ON FRANCE, By J. MAGER.
jan 22

IL a été conduit à la geole de police de la paroisse Jefferson, la négresse **LORISE**, se disant appartenir à M. Sérisée, et le nègre **ROBERT**, se disant appartenir à Mme. d'Hébécourt. Les propriétaires des dits esclaves voudront bien les réclamer en payant les frais de geole et d'insertion.
11 fév JACQUES CHARBONNET, shérif.

400 ROULEAUX Toile d'Emballage mince et très belle, convenable pour le marché de Charleston, à vendre par
22 janv FOSTER & HUTTON.

ON a l'honneur de prévenir les Dames et Messieurs de la Nouvelle-Orléans, que l'exposition des grands serpents

L'ANACONDA,

Et le **BOA CONSTRICTEUR**, ou grand serpent de Java, le plus gros après l'Anaconda, et dont les habitudes sont tout-à-fait les mêmes, ne restera plus ouverte que peu de temps, au coin de la rue Jefferson et de la Levée—l'entrée est dans la rue Jefferson.

N. B. On donnera le meilleur prix pour toute espèce d'animaux oiseaux et reptiles étrangers.

Heures de l'exposition, de 10 heures du matin jusqu'à 9 heures du soir—Prix d'entrée 25 cents, les enfans au dessous de 12 ans paieront moitié prix. On ne fume pas dans la salle d'exposition. 22 janv.—1m

AVIS INTERESSANT.

THEORIE ET PRATIQUE DE TROIS LANGUES,
(ANGLAISE, FRANÇAISE ET ESPAGNOLE.)

COMPAREES et facilement apprises, en un petit volume. Prix 75 cents. Se vend chez les principaux libraires de cette ville. 15 jan—1m.

100 Caisses d'olives—50 caisses de vin de Chambertin, 1ère. qualité—50 do. do. Pomard, do. 50 barils de vin de Bordeaux, en vente chez
JULES LEBLANC,
6 fév No. 103, rue Royale.

593 PEAUX de bœuf sèches espagnoles; 600 livres vieux cuivre, en débarquement de la goël. Eagle, à vendre par
5 fév. HARRISON, BROWN & CO.

ON demande à louer un jeune nègre ou mulâtre de 15 à 16 ans, au fait du service. S'adresser rue Royale, au coin de la rue St. Philippe. 5 janv.

TRAITES sur Paris, Bordeaux et Marseilles en vente chez JULES LEBLANC,
6 fév No. 103 rue Royale.

TRAITES sur Paris et New York, à vendre par
22 janv THEOD. NICHOLET & Co.

A VENDRE au bassin, par les soussignés, bois de chauffage, frêne et chêne ; do. pin ; briques à feu de Pensacola ; do. du lac ; brai et goudron ; charbon; bois de charpente.
7 fév C. GUESNARD & ALPUENTE,

EXTRAIT D'ABSYNTHE SUISSE, première qualité, grandes bouteilles, à vendre à bas prix, par
F. PERRET, rue Toulouse, No. 59.
Aussi : 164 actions de la Banque de Cité. 31 janv

LES soussignés ayant dissous l'association qui existait sous la dénomination de W. Fadeuilhe & co., dorénavant l'établissement rue de Chartres, No. 137, à côté de la bourse, sera conduit par W. Fadeuilhe, et P. J. Salvetat conduira celui de la rue de la Douane, No 11, en face de M. Walton, carossier. On trouvera dans les deux établissements, une riche variété de fournitures de maison consistant en beaux papiers et bordures, paysages à figures, colonnes avec jolis franges, galons, glans, et cordons en soie pour lits et sonettes, ornements dorés de tout genre, fauteuils et chaises en grande variété, matelats en crin et en mousse, lits de plume et oreillers; ainsi qu'une variété d'autres objets.

W. FADEUILHE,
22 jan P. J. SALVETAT.

MAGASIN DE MARBRES DE CHEMINÉE.
Rue Bienville No. 59.

LES soussignés reçoivent des manufactures de New York et tiendront constamment en vente un assortiment générale de montures de cheminées en marbre d'un travail supérieur et des modèles les plus nouveaux, des meilleurs marbres égyptiens, Italiens, Irlandais et Americains. Aussi des monument, tombes et pierres tumulaires, des seuils et linteaux moulés simples; des façades de marbres, des pierres de foyers et de limites; du platre de Paris ; du ciment hydraulique et Romain ; avec un assortiment superbe de grilles montés en bronze et simples, sur les patrons les plus nouveaux et les plus à comode, avec des trumeaux et garde-feux; le tout a des prix très modérés. Ils ont des ouvriers du premier ordre pour écrire les inscriptions et fixer les ouvrages ci-dessus.

JAMES KAIN.
JOHN STROUD.
De l'ancienne raison de société François & James Kain,
23 janv

ATTENDU que Hélaire Julien Domingon, encanteur pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, m'a adressé la demande d'annuler les deux hypothèques spéciales, chacune pour la somme de huit mille piastres que Jules Balloc comme sa sécurité, a souscrites en faveur de l'Etat de la Louisiane, sur un terrain situé en cette ville, composé de deux lots, numéros 21 et 22, ayant ensemble 62 pieds de face sur la rue Madison et 65 pieds ou environ de profondeur (mesure française), avec les constructions qui sont dessus, par deux actes passés devant Louis T. Caire, not. public, en cette ville, l'un daté le 2 de mars 1830, et l'autre le 10 de février 1833.

Les présentes ont pour but de prévenir toutes personnes intéressées de déduire par écrit au bureau du secrétaire d'état, dans les 90 jours après la dernière publication des présentes, leurs motifs d'opposition s'ils en ont; à ce que les dites hypothèques soient radiées et annulées.

[L. S.] Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le 12 février 1833.

Signé A. B. ROMAN.
Par le gouverneur,
G. EUSTIS,
14 fév—30 Secrétaire d'Etat.

AVIS—Attendu que Valmont Hebert, shérif de la paroisse d'Ouest Bâton-Rouge, s'est adressé à moi pour annuler les 4 billets suivants, savoir : le premier comme shérif, de $5000, souscrit par lui le 21 janvier 1830, conjointement avec Jn. Bte. Hebert et Ursin Landry ses sécurités ; le 2d. comme shérif, de $5000, souscrit par lui le 24 février 1831 conjointement avec Jn. Bte. Hebert et Victor Hebert ses sécurités ; le troisième comme collecteur de taxes, de $4623, souscrit par lui le 24 février 1831, pour l'année 1830 conjointement avec Jn. Bte. Hebert et Victor Hebert ses sécurités, et le quatrième comme collecteur des taxes, de $5240, souscrit par lui, le 19 janvier 1832 pour l'année 1831 conjointement avec Jn. Bte. Hebert et Victor Hebert ses sécurités.

Les présentes sont pour donner avis aux personnes intéressées, de déduire leurs raisons par écrit au bureau du Secrétaire d'Etat, dans l'espace de 90 jours après la dernière publication du présent, pour prouver que les dits billets ne doivent pas être détruits et annulés ainsi que les hypothèques y attachées.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nlle. Orléans, le 29 janvier, année 1833 et de l'indépendance des Etats-Unis, la 57me.

Par le gouverneur.
A. B. ROMAN.
30 jan—30 Geo. Eustis, Secrétaire d'Etat.

LES soussignés viennent de recevoir et offrent à vendre, 189 sacs café de la Havane, première qualité ; 50 bts. sucre dito. [22 janv] THEOD. NICOLET & Co.

AVIS AUX HABITANS, AUX JARDINIERS
ET AUX AMATEURS DE FLEURS.

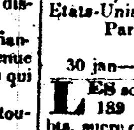

Les soussignés agens de
WILLIAM PRINCE ET FILS,
PROPRIETAIRES DU

Jardin botanique Linnéen
à Flushing, près de New-York.

ANNONCENT au public qu'ils recevront tous les ordres qui leur seront adressés par les personnes qui désireraient se procurer toute espèce de plantes, graines, &a. &a.

Ces ordres seront exécutés avec la plus grande exactitude et dans le plus bref délai. S'adresser à
DUCONGE & PEYCHAUD,
agents, rue de Chartres, No. 89.

N. B. On délivrera gratis des Catalogues périodiques.
28 nov—6m.

GRAINES DE JARDINAGE.

EN débarquement du navire Hanover, un assortiment de graines de jardinage, du jardin Botanique linnéen de Wm. Prince & Fils, de New York. Les habitans et les amateurs seront traités à des prix raisonnables, au magasin de DUCONGE & PEYCHAUD,
15 jan Rue de Chartre, No. 89.

PATTES D'ASPERGE DE CHOIX.

LE soussigné à l'honneur de prévenir ses amis et le public en général, que les Pattes d'Asperges qu'il leur a annoncées sont arrivées et ont été reçues en bon ordre.

Ces pattes proviennent de l'espèce appelée *Géants* ou *Hollandaise*; les personnes qui désirent s'en procurer feront bien de se présenter immédiatement, ce moment étant le plus favorable pour planter.

On peut se procurer de ces pattes en telle quantité qu'on voudra, à 100 à 1000. Ceux qui en achèteront un millier les auront aux prix du nord. S'adresser à
WM. SMITH,
15 janv rue de la Douane, No. 93.

MADAME FESSARD, accoucheuse, élève de la maison Royale d'accouchemens de Paris, chef de théorie et de pratique en son art à la dite maison, munie d'un diplôme de la faculté de Médecine de la même ville, et d'un autre diplôme de la faculté de Médecine Belge, a l'honneur de prévenir les personnes susceptibles d'avoir besoin des secours de son art, qu'elle se fera toujours un sensible plaisir de les leur prodiguer avec exactitude—Sa demeure est rue St. Louis, No. 185. 8 fév—☞

PEAUX ET VIEUX CUIVRE—593 peaux Espagnoles sèches, 600 livres de vieux cuivre, qu'on vient de recevoir par la goëlette Eagle, et en vente chez
HARRISON BROWN & Co.
5 fév. No. 117, rue Royale.

VENTES A L'ENCAN.

PAR H. J. DOMINGON.

IL sera vendu, à la bourse de Hewlett, le lundi, 25 février 1833, UN TERRAIN, situé à l'encoignure des rues Carondelet et Poydras, ayant 60 pieds de face à la première, sur 120 pieds à la seconde. Il existe sur ce terrain une bonne maison en briques, de 4 appartemens, gallerie et cabinets, formant encoignure, et une bâtisse en bois servant de cuisine.

Les banquettes ont été nouvellement faites et sont payées.

Conditions—$1700 payables le 23 aout 1833, $1241 le 29 janvier 1834, et le reste à un et deux ans, en billets endossés à la satisfaction du vendeur, et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 9 fév

PAR TRICOU & CANONGE.
Vente d'esclaves et d'habitation, pour réglement d'intérêts en litige.

IL sera vendu à la Bourse Hewlett, encoignure des rues St. Louis et de Chartres, le samedi 23 février 1833, à midi précis, les Propriétés suivantes :

1°. **29 ESCLAVES**, la plûpart créoles, et les autres depuis longtemps dans le pays et parfaitement acclimatés, parlant presque tous anglais et français, et bons sujets.

2°. Sur la rive droite, à 7 lieues au-dessus de la ville, huit arpents de TERRE de face, sur 40 de profondeur, avec les prétentions à la double concession, bornés à la partie supérieure par l'habitation de M. N. Reggio, et à la partie inférieure par celle de MM. Guérin frères. Il existe sur la dite terre une maison de maitre avec cuisine, magasin, remise, et ce lot contient 80 arpents de terres labourables, dont 30 environ sont plantés en souches de cannes à sucre.

Conditions—12 et 18 mois de terme, avec billets endossés à la satisfaction des vendeurs, et hypothèque jusqu'à parfait paiement, et avec la faculté d'escompter à 8 pour cent par an. 12 fév

PAR ISAAC L. M'COY.

EN vertu d'un ordre de l'honorable la Cour des Preuves, il sera vendu, jeudi matin, 21 courant, à 10 heures, à l'Hôtel Franklin, presque au bout du chemin à coulisses, différents meubles appartenant à la succession de feu Thomas Caldwell. 12 fév

PAR H. J. DOMINGON.

IL sera vendu, le samedi 25 février, à la bourse de Hewlett, à midi,

3 SUPERBES LOTS DE TERRE,
situés rue de la Levée, entre les rues des Champs-Elysées et Marigny, attenant à la propriété de M. St. Herman, et maintenant occupée dar M. Magnan, forgeron.

Les conditions et dimensions des dits lots seront annoncées au moment de la vente. 8 fév.

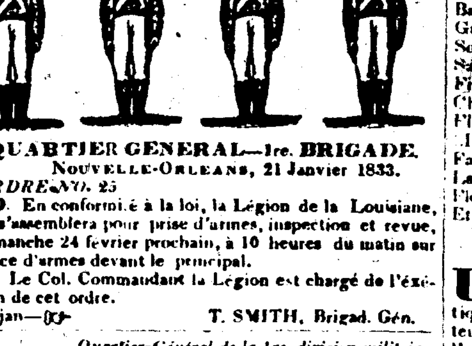

QUARTIER GENERAL—1re. BRIGADE.
NOUVELLE-ORLEANS, 21 Janvier 1833.

ORDRE NO. 25

1O. En conformité à la loi, la Légion de la Louisiane, s'assemblera pour prise d'armes, inspection et revue, le dimanche 24 fevrier prochain, à 10 heures du matin sur la place d'armes devant le principal.

2o. Le Col. Commandant la Légion est chargé de l'exécution de cet ordre.

25 jan—☞ T. SMITH, Brigad. Gén.

Quartier-Général de la 1re. division militaire;
NOUVELLE-ORLEANS, 7 février 1833.

1. L'ordre donné pour la revue du 24 du courant est contremandé, relativement à l'heure et au lieu.

2. La Légion s'assemblera ledit jour, à une heure telle qu'elle puisse être divisée en deux parties égales, dont l'une occupera, à huit heures du matin les terres situées derrière la maison Clark, sur le chemin du Bayou; et l'autre partira de la ville, pour aller attaquer la première, à huit heures et demie. Alors auront lieu les feux et les manœuvres pratiquées dans un combat.

3. Les munitions seront fournies par les magasins de l'Etat.

4. Le colonel commandant la Légion fera son rapport au Quartier-Général, avant le 18, sur le nombre des compagnies et l'organisation de chaque parti; après quoi il sera publié de nouveaux ordres concernant les manœuvres.

Par ordre du Brigadier-Général,
9 fév F. GAYARRE, Adjudant.

CHASSEURS A CHEVAL D'ORLEANS.

NOUS monterons à cheval dimanche prochain, 24 du courant, en grande tenue, et nous réunirons à 6½ heures precises du matin, au lieu de coutume.

Par ordre du capitaine.
A. LABOURDETTE,
19 fév maréchal des logis chef.

BATAILLON D'ARTILLERIE.

LE bataillon prendra les armes dimanche, 24 du courant, à 6 heures du matin, équippement complet, sac sur le dos avec déjeûner, bretelles au fusil, uniforme d'hiver.

Le départ est fixé à 6½ heures, sans retard pour aller prendre position. 19 fév

GARDES D'ORLEANS.
ATTENTION !!!

LA compagnie prendra les armes le dimanche, 24 du courant, à 6 heures du matin, et se réunira au lieu ordinaire du rassemblement, en tenue d'hiver, équippement complet. Les membres de la compagnie sont prévenus que l'appel se fera à 6 heures et demie précises. Par ordre du capitaine.

19 fév THOS. BLOIS, sergent major.

VOLTIGEURS D'ORLEANS,
ATTENTION !

LA compagnie prendra les armes, dimanche, 24 du courant, à 6 heures précises du matin, et se réunira au lieu ordinaire du rendez-vous. Veste et pantalons bleus et pompons. Par ordre du capitaine.

19 fév A. GRANIER, fournier.

SAPEURS-PONTONNIERS D'ORLEANS,
ATTENTION !

LA compagnie prendra les armes, dimanchs, 24 du courant, à 8 heures et demie précises du matin, en grande tenue; veste et pantalons bleus.

Par ordre du capitaine.
19 fév HENRY DEPRE', sergent-major.

CALLIGRAPHIE.

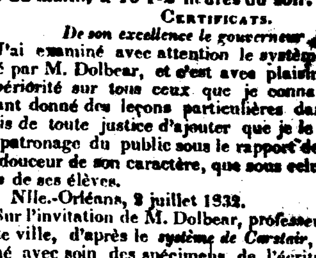

M. DOLBEAR a l'honneur de prévenir les citoyens de la N. Orléans, que son frère vient d'arriver de leur établissement du Nord ; ils sont prêts à donner des leçons dans les différentes branches d'écriture, pratique et d'ornement, à leur local rue du Canal, No. 48, audessus de la librairie de Mlle. Carroll ; les dames et messieurs sont respectueusement priés d'y venir et d'examiner les nombreux spécimens des progrès rapides de personnes de 8 à 50 ans et audessus.

Il y a un appartement séparé pour les dames. On donne aussi des leçons particulières ; les diplômes, registres de familles, cartes, titres &c., y sont exécutés avec élégance. L'établissement est ouvert de 8 heures du matin, à 10 1-2 heures du soir.

CERTIFICATS.
De son excellence le gouverneur Roman.

J'ai examiné avec attention le système d'écriture pratiqué par M. Dolbear, et c'est avec plaisir que je certifie sa supériorité sur tous ceux que je connais. M. Dolbear ayant donné des leçons particulières dans ma famille, je crois de toute justice d'ajouter que je le crois aussi digne du patronage du public sous le rapport de la droiture et de la douceur de son caractère, que sous celui des rapides progrès de ses élèves.

Nlle.-Orléans, 2 juillet 1832. A. B. Roman.

Sur l'invitation de M. Dolbear, professeur d'écriture dans cette ville, d'après le système de Carstair, nous avons examiné avec soin des spécimens de l'écriture de ses élèves, de l'âge de 8 à 50 ans, écrits pendant un cours complet; et après cet examen, c'est avec plaisir que nous pouvons attester les progrès rapides, si non sans exemple, qu'ils ont faits.

D'après les specimens que nous avons vus, et l'examen du système, nous ne pouvons que partager l'opinion que cette méthode est de beaucoup supérieure à toutes celles pratiquées jusqu'ici. Si une écriture lisible, élégante, rapide et de bon goût est un perfectionnement utile et désirable, c'est d'après les principes de ce système qu'on peut l'acquérir. C'est pourquoi nous sollicitons vivement le patronage du public en faveur d'un maitre, dont les qualifications sont de l'ordre le plus élevé, et dont les travaux promettent d'être si utiles à cette ville et à d'autres.

A. B. Roman, gouverneur de l'état de la Louisiane; D. Prieur, maire de la Nlle.-Orléans; rév. C. Maenhaut; rév. O. L. Nash; A. Grailhe; rév. G. Winslow; J. W. Egnew; Wm. C. Pope; D. Morphy; L. Bringier, arpenteur-général.

Après avoir examiné le système d'enseignement de M. Dolbear, et avoir observé personnellement les progrès d'un grand nombre de ses élèves, je ne crains pas de le recommander comme le plus habile professeur de l'art d'écrire, que j'aie jamais rencontré. M. Dolbear est aussi recommandable par ses excellentes manières.

John C. Young,
26 jan Président du Collége Central (Kent.)

MARSEILLES WINE of sale by
j 22 S MAGER.

GROS LOT $30,000 ET $20,000
BILLETS A $10—MOINDRE LOT $12.

LOTERIE
Consolidée, de N.-York.

Classe No. 2—*Le tirage aura lieu le 6 février 1833.*

66 BILLETS SORTANTS—10 BALLOTS.

SCHEME.

1	LOT DE $30,000	EST	$30,000
1	20,000		20,000
1	6,000		6,000
1	5,000		5,000
1	2,454		2,454
20	1,000		,000
20	500		,000
20	300		,000
20	200		4,000
35	150		5,250
56	100		5,600
56	70		3,920
56	60		3,360
56	50		2,800
112	40		4,480
2184	24		52,460
15400	12		184,800

18040 PRIX, MONTANT A $366,080

Billet $10—coupons en proportions.

On espère savoir le tirage officiel, vers le 23 février.

16 fév ☞ YATES & M'INTYRE, directeurs.

M. JUETTE, rue St. Philippe, entre la Levée et la rue Condé, arrivant de France, offre à vendre un assortiment de marchandises françaises, telles que
Vin de Bordeaux rouge très-bon ;
Vin de Bordeaux blanc en tierçon ;
Vin d'Arjou, mousseux, de 1825 en paniers ;
Vin de Champagne, de 1825 ;
Vin rouge et blanc, par caisse ;
Guignolet d'Angers ;
Sirop Groseille, franboisé ; Maraschino ;
Liqueurs assorties ;
Fruits à l'eau-de-vie, prunes, poires, et cerises ;
Sardines à l'huile; Fromage Gruyère, par meule ;
Harricots de Soissons, en baril ;
Gourgannes, do. Antilles ;
Fusils de chasse, très-longs et garantis ;
Pistolets de poche et de duel ;
Ustensiles de chasse ;
Cannes à épée et à sabre ; Poignards ;
Cirage anglais en boite, Fil à voile ;
Mouchoirs de chollet en fil blanc et couleur ;
Mouchoirs de batiste blancs ; Batiste pour chemises ;
Chemises de fil, pour hommes et pour femmes ;
Toile à draps et à chemise ;
Linge de table en fil et en coton damassé ;
Nécessaire garnis, pour homme et pour femmes ;
Coutil russe et toile grise pour pantalon ;
Tapis de Bruxelles ;
Collection de jolis paniers, charrettes et bereeaux d'enfans ;
Fausse bijouterie et dorures ;
Ballets de crin, brosses à habits ;
Bas de soie pour hommes et femmes ;
Gants de soie en peau ;
Souliers fourrés et brodequins pour femmes ;
Sabots de bois ;
Filets de pêche, épervié et carlé de scine ;
Chapeaux feutre blanc ;
Fleurets montés et non montés ;
Masques et gants d'armes ;
Faiences de Rouen, en gros et en détail, allant sur le feux ;
Lassé, soie et fil ;
Fleurs et bobechis artificielle ;
Et mille autres objets qui ne sont point désignés.
15 féb—15.

Aux propriétaires de moulins et autres.

UN homme d'un âge mûr, qui connait parfaitement la science et le travail du meunier, et est un ingénieur pratique, désire trouver une place permanente, il connait la tenue des livres, le dessin des plans, et il est versé dans l'usage et la direction des machines, dans toutes les branches. Il donnera tous les renseignements qu'on peut désirer sur ses mœurs, son savoir faire et son exactitude.

On peut lui adresser quelques lignes, au magasin de MM. McCloud et Campbell, rue Tchoupitoulas, No. 13, ou au bureau d'agence de M. Everitt, rue St. Louis, No. 10.
16 fév.

MAGASIN D'ARTICLES NOUVEAUX.
Rue de Chartres, No. 182, en face l'hôtel des Etrangers.

ALEX. PAYA, se disposant a partir pour Paris, vendra à des prix très modérés, les articles suivans : un joli assortiment de lithographies, sujets d'histoire, batailles, portraits, paysages, carricatures et principes de dessin ; un do. de librairie, moderne, mémoires et romans; un do. de bijouterie en or, montres lépine, boutons, &c.: un do de bijouterie dorée, et pour deuil ; un do. de parfumerie superfine, crême d'amande, pâte d'amande, huile florale, eau de fleur d'orange, &c.; un do. de ciseaux fins, canifs, couteaux, rasoirs et poignards ; un do. de jeux de volans, damier, dominos et loto; un do. de brosses pour habit, à tête, à dents, à ongles, &c. ; un do articles de bureaux, papiers français, plumes en métal, cire à cacheter, crayons, &a.; un do. de portefeuilles, bretelles, miroirs à barbe, cravatte, cordons de sureté, ombrelles, nécessaires et un grand nom de jolis objets de fantaisie. 16 fev.

FORTES-PIANOS ANGLAIS.

RECUS par le navire LARK de Liverpool et à vendre par le soussigné;

UN GRAND PIANO A QUEUE nommé *Impérial*, de la fabrique de Robert Worman de Londres, instrument d'une invention tout à fait nouvelle, divisé en deux parties; les cordes se trouvent placées au-dessous de la table d'harmonie, ôtant par là tout empêchement au son de se répandre librement. Cet instrument est garanti parfaitement d'accord et de ne pas casser de cordes.

4 PIANOS verticaux (à bibliothèque) de bois de palissandre avec miroirs, très élégans et doué d'un son superbe.

DE PLUS un assortiment de musique nouvelle pour piano, harpe, flûte, clarinette, cor, basson, haut-bois, violon, basse, guitare, &c. consistant en Solos Duos, Trios, Quatuors, et quintettis. E. JOHNS et C°.

15 fév. N°. 113, rue de Chartres et encoignure des rues du Camp et de la Commune.

$10 DE RECOMPENSE.

PARTI maron de chez le soussigné, dimanche matin, 10 du courant, le nègre LEDAM, âgé d'environ 24 ans, parlant anglais et un peu français, taille de 5 pieds 2 pouces, couleur rougeâtre, replet, et ayant une cicatrice sur la poitrine. La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui le ramènera au soussigné, ou qui le logera dans une des geoles de l'Etat.

Les capitaines de navires, bateau-à-vapeur et autres embarcations, sont prévenus de ne pas donner asile audit nègre, sa peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois.

13 fév—6 NS. MIOTON.

A LOUER.

Le Magasin ci-devant occupé par M. Pacquetet, s'adresser à GERARD,
Rue Condé entre Ste. Anne et Dumaine.
6 fév—3

TOILES DE RUSSIE, &c.—15 balles de toiles de Russie, grande largeur; 51 balles toiles 3-4, pour chemises; 40 balles toiles 4-4, pour draps de lit, en déchargement et en vente chez
7 fév LINCOLN & GREEN.

Bureau de la Compagnie de la Presse à coton de la Levée,
Nouvelle-Orléans, 2 février 1833.

ON donne avis aux actionnaires de cette compagnie que les livres de souscription seront ouverte pour compléter le capital, lundi prochain, entre 10 heures du matin et 2 heures de l'après-midi, au bureau de J. B. Lepretre, rue St. Louis, No. 22, et resteront ouvert pour les actionnaires actuels pendant 10 jours, c'est-à-dire jusqu'au 14 courant inclusive.

On fera connaitre au moment de la souscription les termes et condition de paiement et le nombre d'actions auquel chaque actionnaire à droit.

Par ordre du Directeur.
4 fév WM. HUDSON, secrétaire.

20 piastres de récompense

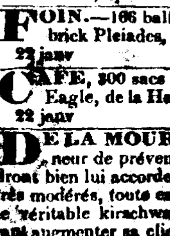

SERONT données à celui qui arrêtera et conduira chez le soussigné, la négresse nommée **SOPHIE**, âgée d'environ 45 ans, africaine, mais depuis long-temps dans le pays; elle est partie hier. Elle est d'une taille ordinaire, très-grasse et très-charnde, la peau fort noire, bonne figure, ayant une grosse verrue au milieu des deux sourcils; il lui manque plusieurs dents sur le devant de la mâchoire supérieure; elle a une forte marque de brûlure sur l'un des avant-bras. La pointe de ses pieds, et particulièrement ses gros orteils, tournent tellement en dedans qu'elle ne peut pas porter de souliers. Elle est connue pour avoir autrefois appertenue à Mad. veuve Lesassier, mais plus particulièrement comme faisant depuis long-temps la provision de son maître tous les jours au marché.

On a des raisons de croire que Sophie a gagné quelqu'habitation au bas de la ville, où elle a des connaissances. Le soussigné prie instamment les habitans de ces quartiers de vouloir bien faire faire des recherches dans leurs camps.

16 fév—3, 2ps DE ST. ROMES.

FOIN.—166 balles Foin du Nord, en débarquement du brick Pleiades, de New York, à vendre par
22 janv FOSTER & HUTTON.

CAFE, 300 sacs café, en débarquement de la goëlette Eagle, de la Havane, à vendre par
22 janv A. QUERTIER et BOUTIN.

DE LA MOURLIERE, rue Royale No 254, a l'honneur de prévenir ses amis et les personnes qui voudront bien lui accorder leur confiance, qu'il tient à des prix très modérés, toute espèce de liqueurs françaises, ainsi que le véritable kirschwasser, et extrait d'absynthe suisse désirant augmenter sa clientelle, il se contentera d'un très modique bénéfice.

On peut lui faire des demandes par lettres ; et en indiquant l'adresse par rue et numéro, on sera servi de suite.
23 janv

LE soussigné a l'honneur de prévenir le public qu'il a transporté sa boutique de coutellerie au No. 37, rue Condé, où il se chargera de faire toute espèce d'instrumens de chirurgie, [illegible] nouvelle invention. [illegible] nettoie les fusils [illegible] et autres.
14 jan F. BRIAULT.

VENTE PAR LE MARSHAL.

Earl Clapp contre la *goëlette Ulysses, le capitaine et les propriétaires.*

EN vertu d'un writ de fieri-facias à moi adressé par l'honorable Wm. Grivot, juge conseiler de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente, vendredi, 15 mars prochain, rue de Chartres et St. Louis, la goëlette Ulysses, ses agrès et apparaux, saisis dans l'affaire ci-dessus. [11 fev.] LOUIS DAUNOY, Marshal.

Eloi Vrillon, contre Mlle. Aspasie.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable B. Beauregard, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente, vendredi, 22 février, a midi, au bureau du Marshal, rue Ste. Anne, une paire de boucles d'oreille en diamant, saisie dans l'affaire ci-dessus. [11 fev.] LOUIS DAUNOY, Marshal.

Maire et Aldermen de la Nouvelle-Orléans contre Pickett.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, mercredi, 20 février, à midi, à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, un dray, No. 506, saisi dans l'affaire ci-dessue.

9 fév L. DAUNOY, marshal.

Collins vs. Bradley.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité de la Nlle. Orléans, j'exposerai en vente, mercredi, le 27 février, à 4 heures, au Principal, une malle, un fusil, un pupitre et un cadran, saisis dans l'affaire ci dessus.

9 fév L. DAUNOY, Marshal.

R. Pérez vs. Joseph Miró.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval juge conseiller de la cour de cité de la Nlle. Orleans, j'exposerai en vente, vendredi, le 27 fevrier à 4 heures, au Principal, 3 vires, un assortiment d'outils d'armurier, differents pistolets et un banc, saisi dans l'affaire ci-dessus.

9 fév L. DAUNOY, Marshal.

Emerson vs. Langston.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. J. Bermudez, juge conseiller de la cour de cité de la Nlle. Orleans, j'exposerai en vente, le 26 février, à 4 heures, au Principal, differents articles et meubles, tels que glaces, lampes, chaises, bois de lits, matelats poterie &c. saisis dans l'affaire ci dessus.

9 fév L. DAUNOY, Marshal.

John Longpré contre John Couteus ; le même contre le même ; le même contre le même.

EN vertu de trois writs de fieri facias à moi adressés dans les procès ci-dessus, j'exposerai en vente le samedi, 23 fevrier, à 4 heures, sur les lieux au bayou St. Jean—un billard, un comptoir, des tablettes, liqueures, 5 tables, et différents autres objets, comprenant ce qu'il y a dans la maison.

On vendra aussi, en vertu des mêmes writs, sur les lieux occupé par le défendant au coin des rues de Commerce et Girod, lundi, 25 février, à 5 heures, tout ce que contient le café tenu par le défendant, se composant d'un comptoir, de tablettes, miroirs, tables, armoires, chaises, un buffet, 2 horloges, 2 tables à manger, des ustensiles de cuisine, &c. et différents autres articles.

7 fév L. DAUNOY, Marshal.

F. H. Petitpain contre Brunet, Ashton & Longmire.

EN vertu d'un alias fieri facias, à moi adressé par l'hon. Charles Gayarré, juge président de la cour de cité, de la N. Orléans, j'exposerai en vente, le mardi, 19 février à 3 heures sur les lieux rue du Maine, No. 9, près de la Levée, differents articles d'épicerie, saisis dans le procès ci-dessus. L. DAUNOY,
7 fév marshal.

Docteur Doornick vs. E. Forstall, curateur de Delphine et Chs. Demorant, héritiers de E. Demorant. J. Michinard vs. le même.

EN vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. Charles Gayarré, juge président de la cour de cité, de la Nouvelle-Orléans, et par l'hon. B. Beauregard, juge conseiller, j'exposerai en vente, jeudi, 21 février prochain, à midi, au café de Hewlett, au coin des rues St. Louis et Chartres, l'esclave nommée ROSE, saisie dans les procès ci-dessus.

22 janv L. DAUNOY, marshal.

E. Debergue contre Pierre Casenave h. e. l.

EN vertu d'un alias de fieri facias, à moi adressé par l'hon. Laneuville, juge conseiller de la Cour de Cite, j'exposerai en vente, vendredi, 22 févriez prochain, a midi, au café de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, un certain lot de terre désigné sous le No. 8 dans l'ilet No. 30, ayant 60 pieds de face sur la rue de la Douane et 139 pieds 5 pouces de profondeur sur la rue Robertson, le dit terrain saisi dans le procès ci-dessus.

22 jav L. DAUNOY, marshal.

LETTRES DE CHANGE sur New-York, à vendre par
18 fév THED. NICOLET et Co

VIN DE CHAMPAGNE de qualité supérieure : reçu par le Boreas, du Hâvre, et à vendre par les soussignés, 50 paniers vin de Champagne consistant en Aytaché 1825, Hautvillers 1825, de la marque de Jacquesons et fils E. JOHNS et C°.

Rue de Chartres, No. 113, encoignure des rues du Camp et de la Commune. 18 fév.

TOILE A DRAPS, convenable pour les marchés mexicains—79,000 yards toile coton écrue 4/4 des meilleures manufactures, en débarquement du navire Henry Thompson, de Boston, à vendre par
15 fév. LINCOLN et GREEN.

CATOLICON VEGETAL DE W. POTTER.

SANS pareil pour la guérison des maladies scrofuleuses, des douleurs et enflures des os, rhumatismes syphiliques; la faiblesse résultant de l'intempérance et de la dissipation, les ulcères invétérés, les taches sur la peau et le visage, les boutons et toutes maladies cutanées. Les demandes considérables qu'on nous a faites de cette médecine sans pareille, depuis 3 ans, et qui augmentent chaque jour, sont une preuve suffisante de sa supériorité pour la guérison des maladies ci-dessus. On vient d'en recevoir un nouvel envoie qui est en vente chez les agents.

DUCONGE & PEYCHAUD,
18 fév rue de Chartres, No. 89.

ETAT DE LA LOUISIANE.
PAROISSE ST. CHARLES.

COUR DES PREUVES—Samedi vingt-troisième jour de février, de l'année 1833, à dix heures précises du matin, il sera vendu à l'enchère publique, sur les lieux, par le juge soussigné ex-officio et encanteur, la propriété, les esclaves et les objets ci-après décrits dépendant de la succession de feu George Kinler, savoir : Quelques outils de charpentier, une barouche en bon état avec harnais pour deux chevaux, 12 mulets de riz, 3 charrettes, plusieurs animaux à cornes, 10 chevaux la plupart créoles, ainsi que divers autres objets.

DE PLUS :

UNE HABITATION, située en cette paroisse, rive droite du fleuve à environ sept lieues et demie de la Nlle. Orléans, mesurant trois arpents et demi plus ou moins de face du fleuve, sur quatre-vingt de profondeur, bornée dans sa partie supérieure par la propriété de MM. Louis et Udger Friloux et dans sa partie inférieure par la terre de Mme. Vve. Jean Arsenau. Il se trouve sur la dite habitation une maison de maître, cabanes à nègres, magasin, écurie, barrières &a.

LES ESCLAVES SUIVANTS :

NARCISSE, nègre Africain âgé de 40 ans, propre au champ.
DICK, nègre Africain de 40 ans environ, nègre de champ.
MICHEL, nègre créole de la Jamaique, (ayant une hernie) âgé de 36 ans, nègre de champ.
JAMES, nègre Américain, âgé de 35 ans, nègre de champ.
HENRY, nègre Américain, âgé de 25 ans environ, nègre de champ.
NELSON, nègre Américain (maladif) âgé de 25 ans environ, nègre de champ.
WILLIAMS, nègre Américain, âgé d'environ 25 ans, nègre de champ.
FRANCOISE, négresse créole, âgée d'environ 35 ans, avec 5 enfans, tous au dessous de 10 ans (un des enfans ayant une hernie).
HENRIETTE, négresse un peu cuisinière âgée d'environ 30 ans, et son enfant de 5 ans nommée Rosalie.
ROSE, négresse créole, âgée de 30 ans, un peu blanchisseuse et son enfant Jules âgé de 6 ans.
PELAGIE, négresse âgée d'environ 16 ans.
ADELAIDE, mulâtresse créole âgée d'environ 12 ans.
CELESTINE, négresse créole âgée d'environ 17 ans, avec son enfant à la mamelle (la dite négresse est estropiée)

Conditions—L'habitation et les esclaves payables en trois termes; dans tout mars des années 1834, 1835, 1836, en billets domiciliés au greffe de la paroisse, endossés à la satisfaction des héritiers et de la veuve, et portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les objets mobiliers payables comptant pour toute somme de $25 et au-dessous ; et en mars 1834 pour toute somme au dessus de $25 en billets endossés à satisfaction.

L'habitation sera livrable de suite à l'acquéreur, à l'exception de la maison, cour et dépendances et du jardin, où la Vve. Geo. Kinler se réserve le droit de rester pendant six mois après la vente.

Paroisse St. Charles, le 22 janvier 1833.
J. L. LABRANCHE,
2 fév—10,3ps Juge.

BANQUE DE LA CITE,
NLLE ORLEANS, LE 21 JANV. 1833.

LES actionnaires de cette Institution sont prévenus qu'une somme de quinze piastres par action devra être payée le 1er. Mars prochain, ou dans les dix jours suivans, et que d'après la 2de. section de la Charte, les actionnaires qui manqueront d'acquitter aucun des termes prescrits pour le paiement des actions, perdront toutes les sommes qu'ils pourraient avoir payées antérieurement.

23 janv H. LAVERGNE, Caissier.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

LE soussigné à l'honneur de prévenir le public et ses amis, qu'il a transporté son magasin de la rue Condé, encoignure Dumaine, à la rue Royale, No. 237, entre St. Anne et Dumaine, et qu'il a toujours un grand assortiment de marchandises sèches, qu'il vendra à bon marché.
janv—6 JOSEPH [illegible]